



**ARRETE DU MAIRE**

**N° 2026-02-049**

**Portant création provisoire d'une réglementation de stationnement et de circulation  
Rue Antonio Vivaldi à Saint André de Sangonis.**

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

**Vu** les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

**Vu** le Code Pénal notamment son article R 610-5,

**Vu** l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,

**Vu** la demande déposée par la société SERPOLLET Occitanie concernant des branchements ENEDIS,

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de ces travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Du **lundi 18 mai 2026** au **mercredi 20 mai 2026**, le stationnement sera interdit au lieu du chantier situé au MAS AUVERNY rue Antonio Vivaldi à Saint André de Sangonis. Cette mesure est rendue nécessaire en raison de **travaux réalisés sur une demi-chaussée**, impliquant une restriction de la circulation et la sécurisation de la zone d'intervention.

La matérialisation de cette interdiction ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par le demandeur 48 h avant le début des travaux.

**ARTICLE 2 :** Le balisage, la signalétique, la protection des piétons et des automobilistes seront à charge de la société.

**ARTICLE 3 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Directeur du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au demandeur : SERPOLLET Occitanie
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- À la Gendarmerie de Gignac
- Au service urbanisme - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au service technique - Mairie de Saint André de Sangonis
- Centre de Secours des Pompiers - caserne de Gignac

*Fait à Saint André de Sangonis, le 24 avril 2026*

Alexandre MONACO

Maire

